

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3564)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 546

présenté par
Mme Gaillard

ARTICLE 3 TER

À la première phrase de l'alinéa 20, après le mot :

« gratuites, »,

insérer le mot :

« et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.